



**ARRÊTÉ**  
AR-2023-35

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET ARRETE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC -  
PARKING ESPLANADE JEAN MOULIN-PARKING DE LA POSTE -PARKING DE LA MAISONNEE  
PAR L'ASSOCIATION LE GRILLON BUISSONNIER

**LE MAIRE DE MALLEMOISSON**

**Vu** les articles L2213.1, L2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;  
**Vu** le code de la voirie routière, et notamment son article L.113-2 ;  
**Vu** la demande par laquelle Madame LUCHARD Nathalie, présidente de l'association le Grillon Buissonnier sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public suivant : l'esplanade Jean moulin, le parking de la poste et le parking de la maisonnée en vue d'organiser un vide grenier;  
**Considérant** que pour organiser, un vide grenier le dimanche 14 mai 2023, il est nécessaire d'interdire l'arrêt et le stationnement des véhicules sur les parkings de Mallemoisson.

**ARRÊTE**

**Article 1** : L'arrêt et le stationnement des véhicules seront interdits sur le parking de l'esplanade Jean moulin, le parking de la poste et le parking de la maisonnée ainsi que sur le trottoir devant la poste et la pharmacie du samedi 13 mai 2023 de 6 h00 au dimanche 14 mai 2023 à 22h00 inclus ;

**Article 2** : Les prescriptions précitées seront matérialisées par l'affichage réglementaire mis en place par le grillon buissonnier de Mallemoisson, à l'entrée des parkings.

**Article 3** : Madame LUCHARD Nathalie est autorisée à occuper le parking de l'esplanade Jean Moulin le parking de la poste, sur les trottoirs devant la poste et la pharmacie et le parking de la maisonnée en vue d'organisation du vide grenier.

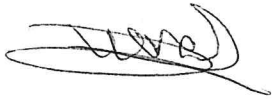
**Article 4** : La présente autorisation est accordée, comme suit :

- sur l'esplanade Jean Moulin : du samedi 13 mai 2023 de 6 heures au dimanche 14 mai 2023 à 22 heures.
- sur le parking de la maisonnée : du samedi 13 mai 2023 de 6 heures au dimanche 14 mai à 22 heures.
- Sur le parking de la poste : du samedi 13 mai 2023 de 6 heures au dimanche 14 mai à 22 heures.
- Sur le trottoir devant la pharmacie et la poste le dimanche 14 mai 2023 à partir de 6h00.
- 

**Article 5** : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie, conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6** : Le maire de Mallemoisson, la Secrétaire de Mairie et le Chef de la brigade de gendarmerie de Digne les Bains sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au pétitionnaire et publié dans les formes prescrites

Notifié au pétitionnaire le : 11/5/23  
Signature

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.P. Comte', written over a horizontal line.

Le Maire  
**Jean-Paul COMTE**

A red circular official stamp of the Mayor of Mallefleur. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'MAIRIE DE MALLEFLEUR' at the top and '13110 PROVENCE' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.